

1. APPLICATION

- 1.1. Les présentes conditions générales (ci-après dénommées « conditions ») s'appliquent à toutes les offres, livraisons, factures, ainsi qu'à toutes les relations professionnelles et tous les contrats de vente conclus par NV FERMOD, dont le siège social est situé à 8520 KIJURNE, Pieter Verhaeghestraat 20 et dont le numéro d'entreprise est 0437.503.553 (RPM Gand, div. Courtrai) (ci-après « FERMOD », « nous », « notre », « nos ») ou avec notre client (ci-après « client », « vous », « votre »).
- 1.2. Si des dispositions particulières sont mentionnées dans les offres ou les contrats de vente, elles prévalent sur les présentes conditions générales.

2. ACCORD

- 2.1. Toutes nos offres sont sans engagement et restent valables par défaut pendant 15 jours à compter de la date de l'offre, sauf indication contraire expresse.
- 2.2. Les commandes ne sont acceptées que par notre confirmation (écrite ou électronique) de la commande et/ou l'expédition des marchandises.

3. PRIX ET PAIEMENT

- 3.1. Tous nos prix sont des prix au comptant. Les factures sont payables en espèces à Kijurne.
- 3.2. Toutes nos factures doivent être payées intégralement (sans déduction, compensation ou demande conventionnelle) dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de facturation, même si le transport, la livraison, l'assemblage, la mise en service ou l'enlèvement des marchandises ont été retardés ou rendus impossibles pour des raisons indépendantes de notre volonté ou de notre contrôle.
- 3.3. Seule la réception des sommes dues sur notre compte vaut paiement. Les frais financiers et bancaires restent toujours à la charge du client. Toutes les taxes présentes et futures et tous les frais et coûts supplémentaires de quelque nature que ce soit sont également toujours à la charge du client.
- 3.4. En cas de paiement tardif ou incomplet, le client est redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard au taux légal en vertu de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, telle que modifiée de temps à autre, calculés à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au jour du paiement intégral.
- 3.5. En cas de paiement tardif ou incomplet, le client est également redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de dommages-intérêts forfaitaires s'élevant à dix pour cent (10 %) du prix convenu, avec un minimum de deux cents euros (200,00 EUR).
- 3.6. Si le crédit du client devient moins favorable, nous nous réservons le droit de percevoir une avance ou une commission, même après exécution partielle du contrat, ou d'exiger du client les garanties appropriées pour la bonne exécution de ses engagements. Si le client ne peut pas nous fournir des garanties suffisantes, nous nous réservons le droit d'annuler tout ou partie de la commande, sans préjudice de notre droit à l'indemnisation.
- 3.7. Le tirage d'une lettre de change n'affecte pas les dispositions du présent article 3. La contestation d'une lettre de change acceptée entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les autres lettres de change.

4. DÉLAI DE LIVRAISON

- 4.1. Les délais de livraison sont indicatifs et ne sont donc pas contraignants.
- 4.2. Le retard dans l'exécution ne peut en aucun cas donner lieu à des pénalités de retard, à des dommages et intérêts ou à la résiliation du contrat au détriment de FERMOD.
- 4.3. Les délais de livraison sont donc soumis, entre autres, à des obstacles imprévus, tels que des retards indépendants de notre volonté dus à des fournisseurs, des grèves, des accidents, des guerres, des interdictions d'importation, la disponibilité des pièces, ou tout autre cas de force majeure auquel FERMOD est confronté.
- 4.4. Un retard de livraison n'autorise pas le client à résilier le contrat ou à demander le remboursement des dommages causés par ce retard.
- 4.5. Toute modification de la commande entraîne automatiquement l'expiration des délais de livraison probables déterminés au préalable.

5. MODALITÉS DE LIVRAISON

- 5.1. Les marchandises sont suffisamment emballées pour être transportées par route ou par fret dans des conditions normales et en tenant compte des précautions raisonnables et des instructions éventuelles, qui, dans ce cas, sont indiquées sur l'emballage ou sur le bon de livraison.
- 5.2. Les demandes d'emballage spécial ou spécifique ou d'assurance doivent être communiquées au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date d'expédition prévue. Ces emballages spéciaux ou spécifiques ou ces assurances ne sont jamais inclus dans le prix, ils seront facturés séparément.
- 5.3. Les marchandises seront livrées par FCA (à 8520 KIJURNE, Pieter Verhaeghestraat 20). Par conséquent, le client est responsable de l'organisation du transport, des coûts et de l'assurance des risques jusqu'à la destination.
- 5.4. Si, à votre demande, en votre nom et pour votre compte, nous avons organisé un moyen de transport ou accompli ou simplifié des formalités douanières, nous n'en sommes pas responsables. Tous les frais découlant de ces interventions vous seront facturés au prix coûtant.
- 5.5. De plus amples informations sur les frais d'expédition sont disponibles sur notre site web <https://www.linum.eu/fr/commander/frais-de-livraison>.

6. CONFORMITÉ ET DÉFAUTS VISIBLES

- 6.1. FERMOD met toujours tout en œuvre pour livrer votre commande rapidement et correctement. Pour l'expédition, nous collaborons avec des sociétés de transport et de distribution rigoureusement sélectionnées. Bien entendu, il est toujours possible qu'un problème survienne pendant le transport. Il est donc très important que vous vérifiez que votre commande n'est pas endommagée ou perdue (partiellement) immédiatement après l'avoir reçue - et en présence du chauffeur.
- 6.2. Le cas échéant, vous devez formuler une réserve à la livraison. Pour être acceptable, une réserve à la livraison doit être quantifiée, qualifiée et claire. De plus amples informations sur l'acceptabilité d'une réserve sont disponibles sur notre site web <https://www.linum.eu/uploads/retour-en-ontvank/lg-bel-recevableite-des-reserves-a-la-livraison.pdf>, avec ses modifications successives.
- 6.3. Dès l'acceptation de la livraison, les marchandises sont considérées conformes et exemptes de défauts (visibles).
- 6.4. Les réserves à la livraison qui ne sont pas conformes à ce qui précède sont irrecevables.

7. RETOURS

- 7.1. Conformément à notre politique de retour (telle que publiée sur notre site web <https://www.linum.eu/fr/commander/controle-et-retours>), un retour doit toujours être demandé à l'avance au moyen du formulaire de demande de retour (tel que disponible sur notre site web <https://www.linum.eu/uploads/retour-en-ontvank/lg-bel-demande-de-retour.pdf>), accompagné de la facture ou de la confirmation de commande, comme indiqué dans le formulaire.
- 7.2. Un retour n'est possible qu'après notre autorisation expresse et la réception d'un bon de retour à joindre.
- 7.3. Le retour doit être effectué franco de port (c'est-à-dire que les frais d'expédition sont à la charge du client) dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la date de livraison. L'avoir éventuel résultant de cette restitution sera calculé sur la base du montant facturé diminué des différents frais de stockage, de transport, de manutention, de nettoyage, de montage et de démontage, etc. Cette déduction représentera en tout état de cause un minimum de vingt pour cent du montant facturé.

8. PROPRIÉTÉ ET RISQUE

- 8.1. Le risque de la marchandise est transféré à la livraison. Si les marchandises ne peuvent être livrées au lieu et/ou à la date prévus pour une raison indépendante de notre volonté ou de notre contrôle, les marchandises seront stockées dans nos locaux ou dans ceux d'un tiers, sous la responsabilité et aux risques du client, qui supportera également les frais de stockage associés.
- 8.2. Toutes les marchandises livrées restent, aux risques du client, la propriété de FERMOD jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et des frais connexes par le client, et ce, en dérogation expresse à l'article 1583 de l'ancien Code civil.
- 8.3. FERMOD a le droit de retenir les marchandises jusqu'à ce que toutes les factures et charges dues par le client aient été payées. La livraison n'interviendra alors que sous réserve du paiement intégral de la facture.
- 8.4. Dans le cas où le client transforme ou revend lui-même les marchandises appartenant à FERMOD, il cède à FERMOD, à compter de cette transformation ou de cette revente, toutes les créances qui en découlent.

9. INSTALLATION ET UTILISATION

- 9.1. FERMOD n'est pas responsable de l'installation des produits. L'installation est effectuée par le client, à ses frais et sous sa responsabilité.
- 9.2. Le client doit utiliser les biens conformément aux conditions d'utilisation du produit, notamment les consignes de sécurité. Tout défaut ou dommage résultant d'une utilisation inappropriée relève de la seule responsabilité du client.
- 9.3. FERMOD décline toute responsabilité pour les dommages résultant de l'installation ou de l'utilisation incorrecte des produits par le client ou des tiers.

10. AVERTISSEMENT

- 10.1. FERMOD s'engage à remédier à tous les vices cachés incontestables de la marchandise elle-même, qui ne résultent pas d'un cas de force majeure, d'une utilisation malveillante ou d'une intervention défectueuse du client ou d'un tiers, par remplacement ou réparation pendant une période de six mois à compter de la livraison, sauf accord écrit contraire.
- 10.2. Cette garantie ne couvre que les produits et pièces livrés par FERMOD, comme indiqué sur la facture. Les pièces défectueuses remplacées dans le cadre de la garantie deviennent la propriété de FERMOD. Les pièces seront renvoyées aux frais du client.
- 10.3. Les pièces provenant de tiers ne sont couvertes que par la garantie fournie par ces tiers.
- 10.4. Cette garantie ne s'applique pas aux incidents résultant d'une utilisation inappropriée ou anormale, d'un manque de soin, d'un mauvais entretien, d'un oubli ou d'un manque d'expérience de la part de ceux qui utilisent le matériel.
- 10.5. Notre garantie est expressément exclue si le client a fait démonter/réparer les pièces en dehors de notre atelier, sauf autorisation écrite expresse de notre part.
- 10.6. L'application de la mesure de sauvegarde ne déclenche pas de nouveau délai.
- 10.7. En dehors de la garantie précitée, FERMOD n'est tenu à aucune autre garantie ni à aucun autre dédommagement (cf. art. 13).

11. TRAITEMENT / RECYCLAGE

- 11.1. Le client garantit, à ses frais, le respect de toutes les obligations légales applicables concernant, entre autres, l'utilisation, la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination en fin de vie des équipements électriques et électroniques, telles que stipulées dans la directive 2002/96/CE du 27 janvier 2003, ainsi que dans toute autre législation actuelle ou future en la matière.
- 11.2. Le client devra justifier du respect de cette obligation à la première demande de FERMOD.
- 11.3. Le client indemnifiera FERMOD pour tous les dommages, pénalités et réclamations qui pourraient résulter du non-respect par le client de l'obligation susmentionnée.

12. DESCRIPTION

- 12.1. Si le client ne respecte pas ses obligations de paiement envers FERMOD, FERMOD se réserve le droit, d'une part, de suspendre l'exécution du contrat tant que le client n'a pas respecté toutes ses obligations de paiement, et, d'autre part, de résilier le contrat de plein droit et sans mise en demeure préalable aux torts du client après la première demande de paiement de la facture conformément au délai de paiement qui y est prévu. Dans ce cas, FERMOD pourra reprendre les marchandises livrées aux frais du client, sans intervention judiciaire ni formalité.
- 12.2. En cas de résiliation du contrat aux torts du client, celui-ci s'engage à verser, dans un délai de 30 jours, une indemnité de rupture pour manque à gagner, évaluée forfaitairement à 20 % de la valeur du contrat, sans préjudice du droit de FERMOD à une indemnité pour manque à gagner supérieure à ce montant forfaitaire et à tous autres dommages et intérêts et sans préjudice du prix du matériel déjà transformé. Les acomptes versés resteront acquis à FERMOD pour les pertes éventuelles à la revente, sans préjudice de l'indemnisation de dommages plus importants.

13. RESPONSABILITÉ

- 13.1. Notre responsabilité est strictement limitée à la réparation ou à l'échange gratuit des marchandises ou pièces reconnues défectueuses par notre service technique.
- 13.2. Nous excluons expressément toute autre forme de responsabilité, à quelque titre que ce soit et pour quelque dommage que ce soit.
- 13.3. Par conséquent, nous ne pouvons être tenus responsables (liste non exhaustive) : des dommages indirects y compris les dommages consécutifs, des dommages aux biens professionnels, des dommages à la réputation, du manque à gagner ou des pertes liées à votre activité professionnelle ou aux personnes dont vous êtes responsable en vertu de l'article 1382 de l'ancien Code civil, des dommages fondés sur la responsabilité extracontractuelle ou résultant de réclamations de tiers à votre encontre.

14. FORCE MAJEURE ET EMPÊCHEMENT

- 14.1. La force majeure comprend toutes les circonstances indépendantes de notre volonté ou de notre contrôle qui empêchent, compliquent ou retardent l'exécution normale de notre (nos) obligation(s) à un point tel que l'on ne peut raisonnablement attendre de nous l'exécution (dans les délais) de notre (nos) obligation(s), que ces circonstances aient été prévisibles ou non au moment de la conclusion de l'accord, y compris (liste non exhaustive) : grève, lock-out, incendie, mobilisation, confiscation, embargo, interdiction de transfert de devises, insurrection, pénurie de moyens de transport, pénurie générale de matières premières, restrictions de la consommation d'énergie, pandémies, (cyber)terrorisme, catastrophes naturelles, guerre...
- 14.2. Si un cas de force majeure nous empêche d'exécuter nos engagements (dans les délais), nous vous en informons par écrit. Le cas échéant, l'exécution de notre (nos) engagement(s) sera suspendue tant que la situation de force majeure perdurera.
- 14.3. Si l'état de force majeure se prolonge pendant plus de trente (30) jours civils, nous nous réservons le droit de résilier le contrat sans intervention judiciaire et sans indemnité.
- 14.4. La force majeure de notre part ne vous donne pas le droit de résilier le contrat ou d'obtenir des dommages-intérêts.
- 14.5. La dépréciation comprend toutes les circonstances indépendantes de notre volonté ou de notre contrôle qui aggravent de manière déraisonnable l'exécution normale de notre (nos) engagement(s) et perturbent de ce fait l'équilibre initialement prévu dans le contrat, que ces circonstances aient été prévisibles ou non au moment de la conclusion du contrat, y compris (liste non exhaustive) : l'augmentation des prix d'achat, des prix de l'énergie, des salaires, des charges sociales ou publiques, des taux de fret, des primes d'assurance et d'autres coûts.
- 14.6. Nous nous réservons le droit de réviser les prix convenus en cas d'imprécision afin de rétablir l'équilibre initial de l'accord.

15. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si nous (devons) traiter des données à caractère personnel, nous le ferons toujours conformément à notre politique de confidentialité (telle qu'elle est publiée sur notre site web <https://www.linum.eu/fr/commander/mentions-legales> telle que modifiée de temps à autre), notre politique en matière de cookies (telle que publiée sur notre site web <https://www.linum.eu/fr/commander/cookie-policy> et telle que modifiée de temps à autre), et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

16. NULLITÉ

La nullité d'une ou plusieurs clauses des conditions n'entraîne pas la nullité des autres clauses. Les parties s'engagent à remplacer la ou les clauses nulles par une ou plusieurs clauses juridiquement valables qui correspondront à l'intention initiale des parties ou s'en rapprocheront le plus possible.

17. DROIT APPLICABLE ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

- 17.1. Les contrats sont conclus au siège social de FERMOD et sont exclusivement régis par le droit belge.
- 17.2. La Convention de Vienne sur les contrats de vente (CVIM) et toute autre réglementation internationale dont l'exclusion est permise sont expressément exclues.
- 17.3. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du contrat relève de la compétence territoriale exclusive des tribunaux du ressort du siège social de FERMOD, à moins que FERMOD ne choisisse de porter le litige devant le tribunal du domicile du client.

18. OPPOSABILITÉ

Les dérogations aux conditions susmentionnées ne sont valables que sur la base d'un accord écrit. Nous n'acceptons pas les conditions d'achat. Les conditions prétendument imprimées sur le bon de commande qui contredisent nos conditions générales ne sont valables que si elles ont été expressément reconnues par nous. Par le transfert de la commande, le client reconnaît tacitement ce qui précède.

Des questions ?**Contactez-nous.****FERMOD NV, member of Linum group**

Du lundi au vendredi : 08 h 30 / 17 h 00.

Téléphone : +32 (0)56 35 88 31 - Email : info@fermod.be